

Séance du 28 mai 2018

### **Compte 2017**

Au terme de la présentation détaillée de l'Echevin des Finances Hubert BERTRAND, le Conseiller Etienne LAURENT (cdH) a salué la diminution notable de 10 millions d'euros de la dette au cours de cette mandature, ainsi que le nettoyage des données comptables initié par le Directeur financier. Plus de précisions dans l'article ci-contre.

### **Modification budgétaire n°2**

Dans les voies et moyens, le Conseiller Louison RENAULT (PS) a pointé 60.000 € dans le dossier du cinéma. L'Echevin des Travaux Philippe BOUFFIOUX a expliqué que cette somme couvre certains frais dus au statage des travaux et est prévue en outre en prévision de dépenses imprévues.

### **Travaux**

Approbation des conditions et du mode de passation pour l'égouttage et l'amélioration des rues du Moulin, du Gendarme et Ri des Corbeaux (495.397,81 €).

Les élus ont aussi voté l'approbation et le mode de passation pour le marché de service concernant la fourniture de chaleur biomasse locale, sociale, pédagogique et citoyenne pour les Serres communales (450.000 €). L'Echevin Pascal RIGOT a présenté ce projet dans une démarche de réduction de l'empreinte carbone. Le marché comporte aussi un aspect pédagogique de sensibilisation des citoyens à cette problématique, ainsi qu'un aspect participatif comprenant l'implication des citoyens.

### **Eoliennes WindVision**

En 2017, des avis négatifs furent émis par les Collèges communaux de Nivelles et de Genappe, ainsi que par le Fonctionnaire délégué de la Région wallonne.

Aujourd'hui, le Collège communal souhaite introduire une requête en annulation contre l'arrêté du 3 avril 2018 pris par le ministre wallon de l'Aménagement du territoire, délivrant un permis unique à la société WindVision pour la construction et l'exploitation de six éoliennes situées sur Nivelles et sur Genappe.

L'Echevin Pascal RIGOT a évoqué une évolution positive du dossier, la société ayant notamment conclu un accord avec une coopérative impliquant les citoyens dans le projet. Le groupe Ecolo a voté contre cette requête.

Le Conseiller Etienne LAURENT a embrayé, arguant aussi une nette amélioration des dispositions prises par WindVision. Le groupe cdH a voté contre cette requête.

Le Conseiller André FLAHAUT (PS) a quant à lui regretté que le ministre wallon de l'Aménagement du territoire méprise à ce point les décisions prises par les élus locaux. Le groupe PS a voté pour cette requête.

Le Bourgmestre Pierre HUART a rappelé que le projet des Vents d'Arpes, accueilli favorablement par les Autorités communales suite à l'analyse du dossier, comprenait des charges d'urbanisme importantes. La Ville de Nivelles refusant d'emblée le dossier inconséquent introduit en 2017 par WindVision, aucune charge d'urbanisme ne fut imposée. Aujourd'hui, le projet accepté par le ministre wallon n'en comprend pas, ce qui n'est pas équitable. Le groupe LB a voté pour cette requête.

## **Convention des Maires**

Au terme d'une présentation de l'Echevin de l'Energie Pascal RIGOT, le Conseil a voté favorablement l'adhésion de la Ville de Nivelles à la Convention des Maires pour le climat et l'énergie. Cette initiative rassemble plus de 7.000 collectivités locales et régionales réparties dans 57 pays. La Ville s'engage à soutenir la mise en œuvre de l'objectif européen de réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et à adopter une approche commune pour lutter contre le changement climatique.

La Conseillère Audrey VANDERWALLEN (PS) s'est interrogée : quid de ces objectifs au vu du développement immobilier ? L'Echevin l'a rassurée, des pistes existent et seront évoquées pour être mises en œuvre.

Retrouvez le projet en détails sur [www.nivelles.be](http://www.nivelles.be).

## **Projet pédagogique de la Plaine de vacances**

La Conseillère Céline SCOKAERT (PS) a regretté qu'une tarification par jour ne soit pas prévue, privilégiant celle à la semaine. L'Echevine Evelyne VANPEE a expliqué que ce choix se base sur les critères de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), préférant que l'enfant puisse adopter son espace de vie, s'y intégrer et participer à la vie collective.

## **Sécurité des bâtiments publics**

La Conseillère Marie-Thérèse BOTTE (indépendante) a soulevé cette question suite à la succession d'orages ayant occasionné des dégâts à plusieurs bâtiments publics.

Concernant l'Ecole normale, André FLAHAUT a expliqué que l'absence de paratonnerres fera l'objet d'un rapport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. De manière plus générale, le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué que lorsqu'un nouveau bâtiment est construit, la Zone de Secours donne ses prescriptions et effectue ensuite une visite de contrôle. La Zone effectue de nombreuses visites pour les bâtiments existants.

Par ailleurs, Louison RENAULT s'est interrogé quant à l'intervention de pompiers d'autres zones lors de l'incendie de l'Ecole normale. Le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué que dans le cadre de la réorganisation récente des zones de secours, pour certains incendies, des départs « renforts » sont prévus d'office. Ce fut le cas le 29 avril dernier.

## **Waux-Hall**

André FLAHAUT a interpellé les élus quant à la sécurité du bâtiment, mise à mal depuis 2007 par des rapports de la Zone de Secours. Sous l'impulsion de l'Echevin des Travaux, le dossier a repris du rythme depuis le mois de février dernier mais le Conseiller reste perplexe face aux derniers rapports parvenus de l'architecte désigné. L'Echevin des Travaux Philippe BOUFFIOUX a déclaré continuer à tout mettre en œuvre pour qu'un cahier des charges précis puisse être rédigé à court terme. Il est évident que la responsabilité de l'auteur de projet est avérée, risquant même de faire perdre des subsides pour l'institution.

## **Passage de poids lourds et de véhicules de transport en ville**

Le Conseiller Gaëtan THIBAUT (PS) a demandé si des mesures étaient envisagées pour limiter la traversée de la ville (centre-ville et cités) par ce genre de véhicule. Plutôt que d'investir dans une nouvelle signalétique très coûteuse, le Bourgmestre Pierre HUART souhaite inciter les conducteurs de poids lourds à utiliser des GPS adaptés, voire à se connecter à des applications pouvant les guider en temps réel par les itinéraires adéquats.

**Bâtiment de la mosquée**

Gaëtan THIBAUT s'est aussi interrogé quant à la sécurité de ce bâtiment. L'Echevine des Cultes Colette DELMOTTE a expliqué que ce dossier ressort de la compétence de la Province du Brabant wallon. La Ville entretient des contacts réguliers avec les responsables du lieu et a déjà programmé une rencontre pour examiner les pistes de solution, en vue d'un rendez-vous avec la Province.